

Image not found or type unknown



NON RESPECT ACCORD VENTE SOCIETE

Par **PHIL_69**, le **22/06/2010** à **17:06**

Bonjour,

Nous avons ceder notre Sarl, avec une clause interdisant à chaque ancien co-gérant de participer à la société de l'acquireur.

Hors j'ai trouvé sur infogreffe, que mon ancien associé, était devenu co-gérant dans la société qui a acheté la notre.

Quel est le mode de recours, voir de demande de dommange pour non respect d'un accord signé soit par mon ex associé et la nouvelle société.

Société de transports sanitaires qui dépende de la DDASSS.

Merci pour vos informations.